

Relevé de réunion du 19 mars : le rôle respectif des uns et des autres pour donner la priorité à la sécurité et à la santé

Un article du JDD en date du 22 mars est intitulé : « Entre le Medef et la CFDT, c'est l'union sacrée ».

Dans la mesure où cet article relie la démarche des responsables de ces deux organisations, dont nous n'avons pas été informés, à la réunion qui avait précédé entre « les huit organisations syndicales (CFDT, CGT, CFTC, FO, CFE-CGC, Medef, U2P, CPME) », il est nécessaire de rétablir certains faits.

Nous ne pouvons non plus nous abstenir de réagir quand le Président du Medef et le Secrétaire général de la CFDT sont présentés comme « les deux hommes forts du paritarisme ».

En premier lieu, « une telle initiative » (la réunion des huit) non seulement n'a pas été lancée par le Medef seul mais, qui plus est, était programmée pour se tenir ce jeudi 19 mars, au siège de FO, initialement en dehors du contexte de l'épidémie de Coronavirus.

En effet, elle était le fruit, à la fois, d'une interpellation de la confédération FO sur l'enjeu du devenir du paritarisme, dans le contexte du projet de système universel de retraite, après les épisodes de l'Assurance chômage et de la Formation professionnelle, où le gouvernement avait d'autorité pris la main sur la négociation collective, et de l'interrogation des organisations patronales quant à la conférence de l'équilibre et du financement.

Bien évidemment, dans le contexte créé par la crise sanitaire grave à laquelle nous sommes confrontés, et face à la nécessité d'endiguer au plus vite l'épidémie de Coronavirus, nous avons tous convenu de la nécessité de conserver cette opportunité de nous réunir – ce qui fut fait par visioconférence – et de nous concentrer sur cette situation.

Quant à la déclaration des huit, il s'agit d'un « relevé de réunion » dont le cadre, hors de la tutelle de l'Etat, et le contenu ont pour objectif, d'affirmer, dans le respect de la démocratie et de la séparation des pouvoirs, l'indépendance syndicale à l'opposé d'une dite « union sacrée », et d'identifier ainsi clairement les rôles des uns et des autres. Tel est exactement le sens de ce relevé de réunion qui met, d'entrée, l'accent sur la liberté de comportement des organisations signataires et sur le rôle essentiel dans ce contexte du dialogue social et de la négociation collective, et se poursuit en appelant les pouvoirs publics et les entreprises à mettre en œuvre tous les moyens indispensables à la protection de la santé et de la sécurité des salariés devant travailler.

Que nous ayons précisé « devant » travailler, avait aussi pour objectif de mettre l'accent sur la nécessité de se concentrer aujourd'hui sur les activités essentielles mentionnées dans le paragraphe suivant (santé et approvisionnement) par opposition à une forme d'injonction qui pourrait conduire à mettre en balance l'économie avec la santé et la sécurisation indispensable des salariés mobilisés.

Enfin, le dernier paragraphe soulignant le rôle majeur de nos systèmes de protection sociale collective est une façon de rappeler que celle-ci, construite au fil du temps depuis 1945 par la voie du paritarisme conserve sa pleine actualité, pertinence, nécessité et modernité.

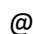
Paris, le 23 mars 2020


Contact :

Yves VEYRIER
Secrétaire général

Secrétariat général

 [yveyrier](mailto:yveyrier@force-ouvriere.fr)

 [@force-ouvriere.fr](https://twitter.com/force-ouvriere.fr)

 01.40.52.86.01